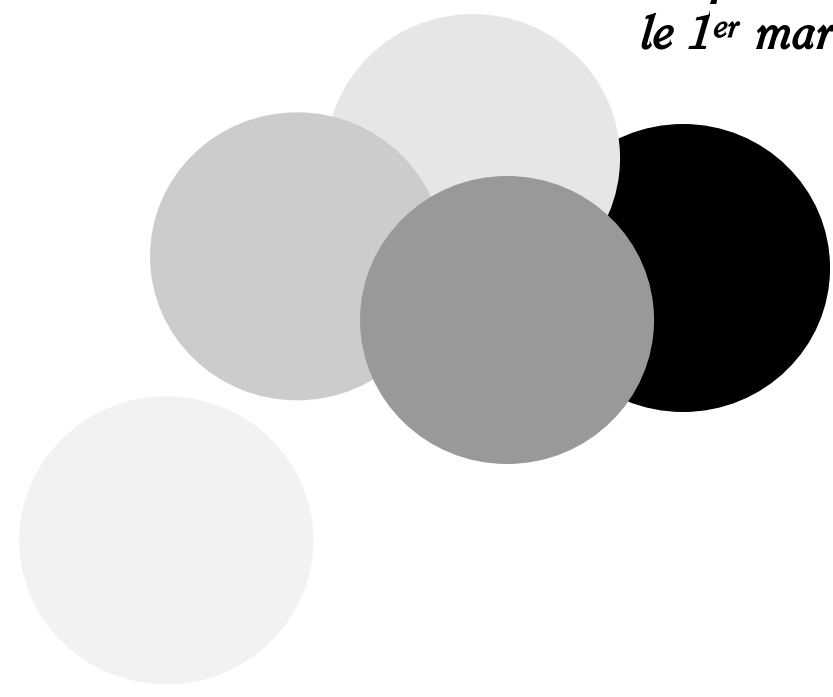




**Le travail invisible,
ça compte !**

*Journée du travail invisible :
chaque année,
le 1^{er} mardi d'avril.*



SOMMAIRE

Le travail des femmes dans la famille : la priorité de l'Afeas	3
Pourquoi une Journée annuelle du travail invisible ?	4
La reconnaissance du travail de l'Afeas	5
L'implication de l'Afeas pour le travail invisible	6
Pour organiser la Journée du travail invisible	8
L'organisation d'une activité	8
Les sources d'information	9
Les outils	9
Les communications	9
Les inscriptions de votre activité	12
Pour en savoir plus	12

Rédaction

Hélène Cornellier

La **Journée du travail invisible**, soulignée chaque année le **premier mardi d'avril**, est une campagne annuelle d'éducation et d'action qui vise à faire reconnaître le travail non rémunéré, dit invisible, des parents auprès des enfants et des aidantes ou des aidants auprès de leurs proches âgés, en perte d'autonomie, malades ou handicapés.

La **Journée du travail invisible** est une activité originale de l'Afeas (2001). Nul, sauf les Afeas locales et régionales, ne peut utiliser le logo, le nom ou le concept de cette campagne sans l'approbation de l'Afeas provinciale.



Afeas – siège social
5999, rue de Marseille, Montréal, Québec, H1N 1K6
Téléphone : (514) 251-1636 -- Télécopieur : (514) 251-9023
info@afeas.qc.ca -- www.afeas.qc.ca

Une campagne annuelle de sensibilisation et d'action

Une occasion de se mobiliser pour l'avenir des femmes!

Pour l'Afeas, il faut poursuivre la sensibilisation et la mobilisation pour que le travail fait par les femmes au sein de leur famille ne rime plus avec invisibilité, ni avec pauvreté !

L'Afeas a besoin de votre implication et votre persévérance!

Voici un Guide d'animation pour vous aider à organiser une activité locale ou régionale lors de la **Journée du travail invisible**. Ce guide permanent vous servira année après année.

Les priorités d'action annuelles seront publiées dans la revue Femmes d'ici – Hiver de chaque année et sur le site Internet Afeas.

Bonne Journée du travail invisible !

Le travail des femmes dans la famille : la priorité de l'Afeas

En 1968, deux ans après sa fondation, l'Afeas défend la reconnaissance du travail des femmes au sein de la famille dans le cadre de la commission Bird sur la situation des femmes.

Pour nous convaincre de son importance, imaginons que toutes les mères et les aidantes prennent trois jours de «congé d'étude» en même temps. Comment s'organiseraient les garderies et les CLSC ou les centres de jour s'ils prenaient la relève?

Au fil des ans, l'Afeas revendique pour faire reconnaître le travail invisible et obtient des gains significatifs pour les femmes. À titre d'exemples, pensons à la reconnaissance du travail des conjointes au sein de l'entreprise familiale et au patrimoine familial lors du divorce des couples mariés. Mais ce n'est pas fini, loin de là !

Avec l'intégration massive des femmes sur le marché du travail rémunéré et le poids accru des responsabilités familiales toujours dévolues aux femmes, l'Afeas est convaincue que la reconnaissance du travail non rémunéré, dit « invisible », est plus que jamais un des enjeux majeurs pour permettre aux femmes d'atteindre une réelle égalité.

«La non reconnaissance économique et sociale du travail invisible effectué surtout par les femmes dans la famille crée un fossé économique persistant entre les femmes et les hommes. C'est injuste, inéquitable et discriminatoire puisqu'on continue à occulter l'apport économique des femmes à la société».

(Afeas, *Mémoire sur l'égalité*, 2005, p.12)

Pourquoi une Journée annuelle du travail invisible ?

Le 3 avril 2001

L'Afeas institue une campagne annuelle pour rendre visible le travail invisible.

À cette occasion, elle crée la Journée du travail invisible pour souligner la non reconnaissance du travail des femmes au sein de la famille.

Cette campagne a pour objectif de comprendre les enjeux du travail invisible pour les femmes, les familles et la société. Elle mobilise la population autour de ces enjeux et des revendications de l'Afeas. Elle vise aussi les décideuses et décideurs, les représentantes et représentants des groupes de femmes et communautaires, des syndicats et des médias.

La non reconnaissance du travail des femmes au sein de la famille entraîne leur appauvrissement, à partir du moment où elles prennent soin des enfants ou d'un proche malade. Elles subissent ainsi des pertes de revenu, des diminutions ou pertes des prestations d'assurance parentale ou d'assurance-emploi et, par la suite, de leurs régimes de retraite. Et plus encore...

L'Afeas profite de cette **Journée du travail invisible** pour questionner l'organisation statique de la société.

Selon elle, il faut regarder les étapes de la vie comme un tout. Les femmes et les hommes doivent pouvoir jongler avec la famille, le travail et les études de façon saine et équilibrée. Ils doivent pouvoir le faire en fonction de leur choix de vie, comme couple et famille, tout autant qu'en fonction de leurs choix professionnels.

Même si elles sont sur le marché de l'emploi, les femmes sont toujours titulaires des responsabilités familiales.

Pour celles qui restent au foyer durant les jeunes années des enfants, ou au moment de la fin de vie d'un parent, les préoccupations matérielles et professionnelles restent présentes.

Pour les membres de l'Afeas, la reconnaissance sociale est importante, mais elle doit venir avec une reconnaissance économique, soit des mesures financières et fiscales. Il faut aussi des mesures concrètes, intégrées dans une Politique de conciliation famille-travail-études, pour les parents, tout comme pour les aidantes et les aidants.

Chaque 1^{er} mardi d'avril, le travail «invisible» a sa journée annuelle, à défaut d'être reconnu formellement par les gouvernements.

La reconnaissance du travail de l'Afeas

Le 29 novembre 2006, dans le cadre du 40^e anniversaire de l'Afeas et de la Fédération des femmes du Québec, des témoignages viennent souligner le travail gigantesque réalisé par ces organisations de femmes et les avancées qui leur sont dues.

Voici quelques extraits des allocutions prononcées à cette occasion .

« Mes premiers mots seront donc pour féliciter les présidentes ... de la FFQ et de l'Afeas, ... au nom de toutes les Québécoises, mais aussi de tous les Québécois, je salue votre militantisme déterminé. Votre action est porteuse de progrès humain et social. Elle demeure nécessaire à l'avancement du Québec.

(...) Dès 1968, l'Afeas revendique devant la commission Bird la reconnaissance au foyer. Elle en aura fait une de ses causes maîtresses, militant pour plusieurs changements législatifs afin que les gouvernements reconnaissent ce qu'elle a appelé le travail invisible.»

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec

« Fondées dans les années 60, l'Afeas et la FFQ ont accompagné le Québec dans son évolution fulgurante, de la Révolution tranquille à aujourd'hui. Tout au long de ces quatre décennies, elles ont travaillé d'arrache-pied afin de renverser les conditions de discrimination et d'inégalité des femmes, ... afin que soit entendu le point de vue singulier des femmes au sein des grands débats de société.

(...) Mesdames de l'Afeas, depuis les premières années de l'existence de votre organisme, vous travaillez, sans trêve, à rendre visible l'invisible, soit le travail que les femmes exécutent au foyer bien sûr, mais aussi dans l'entreprise de leur conjoint... Le résultat de vos actions s'exprime dans des changements de mentalités et d'attitudes à l'endroit des femmes. Il est aussi inscrit dans des textes de loi qui ont amélioré les conditions de vie des femmes... et j'ajouterais d'un grand nombre d'hommes.»

Madame Carole Théberge
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

«Dans les années à venir, pour briser les multiples plafonds de verre auxquels les femmes font encore face, le mouvement féministe actuel ne peut faire l'économie de reconnaître le travail des femmes au sein de la famille. Ce travail, non reconnu socialement et économiquement, crée des obligations aux femmes sans tenir compte de leurs besoins et, de ce fait, participe aux inégalités persistantes. De l'avis de l'Afeas, le mouvement féministe doit, avec l'ensemble de la société québécoise, incluant les différents paliers de gouvernement, trouver des solutions pour permettre aux femmes et aux hommes de faire des choix réels, conséquents avec leurs valeurs».

Madame Mariette Gilbert
Présidente de l'Afeas

L'implication de l'Afeas pour le travail invisible

« Vos réussites sont importantes : que l'on pense à la reconnaissance des femmes collaboratrices, à l'autorité parentale, à la reconnaissance des femmes mariées, aux prestations compensatoires, au patrimoine familial. Je souhaite que vos actions conti-nues, pour des modifications au Régime des rentes du Québec, pour la reconnaissance du travail invisible, pour l'obtention d'un régime québécois d'assurance parentale à prestations universelles et la reconnaissance des aidantes, portent des fruits.

Nous vous remercions également pour la "Journée annuelle du travail invisible" le premier mardi d'avril, depuis 2001 (...). »

Madame Jocelyne Caron
Députée de Terrebonne et porte-parole de
l'opposition officielle en matière de condi-
tion féminine et d'action communautaire
29 novembre 2006

Les membres Afeas ont la certitude qu'un jour, pas si loin, le travail invisible sera reconnu socialement et économiquement, à cause de son apport essentiel à la société.

Leur implication dans le dossier du travail invisible date de 1966, au moment de la fondation de l'Afeas.

Leurs prises de position touchent plusieurs facettes afin d'obtenir des solutions concrètes en fonction des multiples responsabilités des femmes, comme mères et aidantes, qu'elles soient en emploi, aux études ou au foyer.

Voici, à titre indicatif, quelques-uns des dossiers qui ont mobilisé ses membres.

- ***Femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale***

En 1974, l'Afeas entreprend de faire reconnaître le statut des femmes collaboratrices de leur mari dans des entreprises familiales. En 1980, le gouvernement du Québec les reconnaît comme des employées. Elles peuvent dorénavant bénéficier d'un salaire et des avantages sociaux qui y sont reliés.

- ***Patrimoine familial***

En 1988, l'Afeas défend son mémoire sur les droits économiques des conjoints devant la commission parlementaire. En juin 1989, l'adoption de la *Loi sur les droits économiques des conjoints* rend obligatoire le partage des biens acquis durant le mariage, civil ou religieux, en cas de dissolution de celui-ci. Il s'agit d'une reconnaissance tangible de la valeur économique du travail invisible effectué au foyer par les femmes.

- ***Accès au crédit pour les travailleuses au foyer***

En 1991, l'Afeas obtient la possibilité pour ses membres, travailleuses au foyer et donc sans revenu, d'acquérir une carte de crédit affinité Visa Desjardins - Afeas.

- **Régime des rentes du Québec**

En 1996, lors de la réforme du Régime des rentes du Québec, l'Afeas demande la mise en place de mesures reconnaissant le travail effectué par les mères au foyer sans rémunération. En réponse à cette demande, la Régie exclut du calcul des rentes les sept années, sans revenu, durant lesquelles une femme reste au foyer avec son enfant. En 2004, l'Afeas fait de nouvelles demandes pour les mères et les aidantes qui se retirent du marché du travail pour prendre soin des enfants et des proches.

- **Recensements canadiens**

En 1996, grâce aux diverses interventions de l'Afeas depuis 10 ans, Statistique Canada inclut dans les formulaires de recensement une question sur les « Activités à la maison ». L'Afeas vise à faire reconnaître le travail au foyer pour la famille dans la comptabilité nationale (PNB et PIB). Lors des consultations quinquennales sur le recensement, elle s'assure que cette question soit maintenue dans les recensements futurs.

Elle demande aussi que le travail non rémunéré auprès des enfants et des proches en perte d'autonomie soit évalué et comptabilisé à nouveau car les dernières données datent de l'Enquête sociale de 1992. Ces données permettraient de connaître la valeur actuelle de ce travail fait par les femmes, de le comparer à celui des hommes et à identifier des mesures pour soutenir les personnes qui le font. Elles permettraient aussi de comparer la valeur de ce travail avec celle du travail rémunéré dans l'ensemble de l'économie canadienne et québécoise.

- **Prestation pour aînées et aînés**

En 1997 et 1998, l'Afeas, avec *l'Opération carte postale*, achemine 52 000 cartes signées aux instances politiques fédérales pour défendre le principe du revenu individuel plutôt que familial dans le calcul des prestations, dans le cadre du projet de loi fédéral instituant une nouvelle prestation pour les aînées et aînés. Le gouvernement fédéral retire son projet de loi.

- **Prestations pour parents, aidantes et aidants**

À compter de 1990, l'Afeas se mobilise pour la mise en place d'un Régime québécois d'assurance parentale pour les mères et les pères lors de la naissance et de l'adoption d'un enfant. Celui-ci voit le jour le 1^{er} janvier 2006. À compter de ce moment, l'Afeas demande une prestation pour les mères exclues du régime, c'est-à-dire celles n'ayant pas gagné 2 000 \$ durant l'année précédant la naissance ou l'adoption de leur enfant. Elle demande aussi la création d'une prestation québécoise pour les aidantes et les aidants qui se retirent temporairement du marché du travail pour aider un proche. En appui à ses demandes, elle dépose au ministre responsable, en novembre 2007, 36 007 signatures recueillies à travers le Québec.

Pour organiser la *Journée du travail invisible*

Depuis 2001, l'Afeas souligne la *Journée du travail invisible*. À travers le Québec, les Afeas locales et régionales organisent des activités dans leur milieu pour sensibiliser leur entourage aux conséquences de ne pas reconnaître le travail invisible effectué au sein de la famille.

L'organisation d'une activité

Pour organiser des activités lors de la *Journée du travail invisible*, consultez le cahier « Activités Femmes d'ici » du Guide d'animation.

Voici quelques suggestions d'activités faciles à organiser.

- **Café-brioche ou thé-biscuits ou 5 à 7** avec gardienne dans un lieu public - Rencontre d'échange d'une durée d'une heure à deux heures et demie (maximum) avec invitation aux membres et aux non membres.
- **Présentation ou kiosque d'information** dans un lieu public ou lors d'une activité organisée par un autre organisme de votre municipalité ou de votre région - Par exemple, le salon de la maternité, le salon du printemps, une activité de la municipalité, un colloque, etc.
- **Un dîner-échange** avec vos collègues de travail ou d'études.
- **Rencontre avec pièce de théâtre** comme élément déclencheur ou de réflexion. Contactez vos responsables régionales du comité éducation-culture-action pour les scénarios.

Pour souligner cette journée annuelle de sensibilisation

- invitez les membres et les non membres;
- ouvrez votre activité à votre milieu;
- faites-vous connaître grâce à ce dossier de l'Afeas.

Ces activités peuvent être organisées dans différents lieux publics de votre région ou municipalité : centres commerciaux, grandes épiceries, bibliothèques municipales, caisses populaires, cégeps, universités, centres communautaires ou de loisirs, centres de jour, centres de la petite enfance et garderies, etc. Soyez là où vous rejoindrez facilement la clientèle visée.

☛ *Les sources d'information*

Pour plus d'information sur les objectifs annuels de la campagne, consultez les outils de communication suivants .

- **Les articles dans la Revue Femmes d'ici**, principalement les numéros Hiver et Printemps.
- **La section « Nouvelles » du site Internet de l'Afeas** avec des informations sur le dossier et les communications.
- **Le Bulletin électronique mensuel** transmis aux Afeas locales et régionales, de même qu'aux membres individuelles inscrites à la liste électronique. Pour vous abonner, remplir le formulaire en ligne au www.afeas.qc.ca (section «services aux membres – S'abonner au bulletin»).
- **De l'aide et des conseils** auprès de la responsable régionale du Comité éducation-culture-action ou de la coordonnatrice provinciale du plan d'action (cornellier@afeas.qc.ca).

Pour souligner cette journée annuelle de sensibilisation

- invitez les membres et les non membres;
- ouvrez votre activité à votre milieu;
- faites-vous connaître grâce à ce dossier de l'Afeas.

Pour réussir vos activités, il faut bien cerner votre clientèle. Ce sont nos membres, bien sûr, mais aussi les non membres, des mères et des pères, des aidantes et des aidants, des travailleuses au foyer ou sur le marché de l'emploi (autonomes ou salariées, syndiquées ou non) et des retraités. Ce sont aussi nos élues et élus aux divers paliers qui ont de l'influence s'ils adoptent le dossier.

En organisant votre activité, portez attention aux éléments suivants. Dans la mesure du possible, tenir l'activité le 1^{er} mardi d'avril.

- Faire le choix de l'heure et de l'endroit pour bien rejoindre la clientèle visée.
- Vérifier le calendrier des activités dans votre municipalité et votre région pour éviter un conflit d'horaire majeur avec votre activité.
- Dès que la date, le lieu et le thème de l'activité sont déterminés:
 - inscrire votre activité sur le site Internet de l'Afeas au www.afeas.qc.ca – Services aux membres – Inscrire une activité;
 - publiciser votre activité dans le bulletin et le calendrier d'événement municipal ou régional et dans votre hebdo local et régional.

☛ *Les outils*

Pour annoncer votre événement, faites de petites affiches attrayantes ou des feuillets (8,5 X11, plié en deux) avec le fanion de la campagne. Pour copier le fanion, allez sur

le site Afeas (www.afeas.qc.ca – Dossiers prioritaires – Travail invisible – Pour en savoir plus) et faites un copier-coller à partir de l'image.

Les communications

Pour assurer la visibilité de votre activité, il est aussi important de la faire connaître au grand public qu'aux médias pour obtenir un ou des articles sur votre événement. Voici des textes pour vous aider dans vos communications lors de votre activité.

Texte publicitaire pour inviter la population, les groupes du milieu, les élus et élus

Le 1^{er} mardi d'avril : *Journée du travail invisible* (Titre selon l'activité)

Pour souligner la ***Journée du travail invisible***, l'Afeas _____ (nom de l'Afeas locale ou régionale) vous invite à (une rencontre échange ou thé-biscuits ou 5 à 7 avec enfants et gardienne, petit déjeuner, etc.), sous le thème « _____ ».

Joignez-vous aux membres de l'Afeas et échangez avec elles le _____ (date, heure) à la salle _____ (lieu et coordonnées). Garderie sur place (au besoin).

Une belle occasion de faire la différence !

Pour informations et confirmer votre présence

Afeas _____ (nom de l'Afeas locale ou régionale)
Responsable : _____ (nom de la personne à contacter)
Téléphone : (____) _____ (préciser si jour ou soir)
Courriel : _____

Texte pour inviter les représentantes et représentants des médias

Le 1^{er} mardi d'avril : *Journée du travail invisible* (Titre selon l'activité)

Invitation aux médias

(Lieu et date) - L'Afeas _____ (nom de l'Afeas locale ou régionale) invite les représentantes et représentants des médias à participer à la ***Journée du travail invisible***. Vous pourrez rencontrer madame _____ (nom de la présidente locale ou régionale ou de la porte-parole) et _____ (nom de la conférencière, s'il y a lieu).

Date et heure : _____

Lieu : _____

Pour informations et entrevues :

Responsable des médias : _____
Téléphone (ou cellulaire s'il y a lieu) : _____
Courriel : _____

Présentation de l'Afeas

Voici un court texte de présentation de l'Afeas lors d'une activité telle qu'une rencontre-échange, une soirée d'information, un 5 à 7 ou un thé-biscuits. Tel quel, ce texte se prête moins à des rencontres courtes lors de la tenue d'un kiosque. Cependant les différents éléments du texte peuvent vous servir à répondre à certaines questions des visiteuses et visiteurs.

Notre Afeas _____ (*locale ou régionale*), l'Afeas _____ (*nom de l'Afeas locale ou régionale*), existe depuis _____ (*année de constitution*) et compte actuellement _____ membres. Nous faisons partie d'une des douze régions, celle de _____ (*nom de l'Afeas régionale*).

L'Afeas a été fondée en 1966, soit depuis _____ années. C'est donc un des plus anciens groupes de femmes du Québec. Actuellement, l'Afeas compte _____ membres (*voir sur le site Internet*), réparties dans 300 groupes locaux comme le nôtre.

Grâce à notre force d'action et à nos interventions régulières, nous avons largement contribué à faire évoluer les conditions de vie des Québécoises, et des Québécois. Nous avons pris position dans un grand nombre de dossiers tant sur le plan social, juridique, politique et économique.

Maintenant, la raison qui nous rassemble aujourd'hui, c'est la **Journée du travail invisible**. L'Afeas a créé, en 2001, cette journée pour RENDRE VISIBLE ce travail des femmes auprès des enfants et des proches. Pour nous, ne pas reconnaître le TRAVAIL effectué par les mères et les aidantes est une des sources des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes.

On constate que, depuis quelques années, des femmes de tous âges, mères et aidantes, disent la même chose sur la place publique, qu'elles soient membres ou non de l'Afeas. Malgré les avancées des femmes québécoises en termes de droits et d'acquis, le partage des responsabilités et des tâches liées aux soins des enfants ou des proches reste à faire. Ce travail reste non valorisé et non reconnu.

Notre société doit soutenir les mères et les aidantes dans leurs responsabilités. Elles ont besoin de services comme les centres de garde ou de répit mais aussi des mesures financières comme des crédits d'impôt pour soutenir leur travail pour la famille ou des prestations compenser la perte de revenu.

La rencontre d'aujourd'hui nous permettra d'échanger sur ce dossier qui nous tient à cœur et, peut-être, de trouver des gestes à poser.

Merci de votre présence.

☛ **Les inscriptions de votre activité**

Lorsque votre activité est planifiée:

- inscrivez-la sur le site Internet de l'Afeas au www.afeas.qc.ca - Service aux membres - Inscrire une activité.

Lorsque votre activité a eu lieu:

- inscrivez-la sur le formulaire RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES AFEAS LOCALES. Ce formulaire est disponible sur le site Internet Afeas - Services aux membres - Outils internes. Il sert à compiler l'ensemble des activités réalisées chaque année par les Afeas locales dans leur milieu.

Pour en savoir plus

- Visitez le site Internet Afeas au www.afeas.qc.ca :
 - section NOUVELLES, voir les communiqués et autres informations pour la journée annuelle.
 - section DOSSIERS PRIORITAIRES – TRAVAIL INVISIBLE :
 - pour de l'information et des documents sur le travail invisible, les campagnes annuelles et les prises de positions.
 - pour copier le fanion du travail invisible en noir/blanc.
- Pour trouver les documents de l'Afeas et d'autres sources sur le travail invisible, faites une recherche à partir des mots « Afeas », « Travail non rémunéré », « Travail invisible » :
 - dans la Collection F de la bibliothèque du patrimoine canadien francophone au <http://www.bv.cdeacf.ca/>.
 - sur GOOGLE au www.google.ca ou tout autre moteur de recherche. Pour cerner plus spécifiquement votre recherche, vous pouvez ajouter le nom du lieu qui vous intéresse comme « Québec » ou « Canada ».

Bonne Journée du travail invisible